Commune d'EPAGNY METZ-TESSY
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :
télétransmission en Préfecture le - 9 JUIN 2023
publication en ligne le 09 JUIN 2023

DÉCISION DU MAIRE n° 2023 / 30

Etude de définition, de programmation
et de cadrage financier concernant la mise en œuvre
d'une programmation culturelle et d'animation structurante

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

* **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 qui donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, tout ou partie de ses fonctions,

* **VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020 / 44 en date du 26 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget,

* **VU** le Code de la Commande Publique, notamment en application de l'article R. 2122-8,

* **CONSIDÉRANT** la nécessité pour la commune de se faire assister dans la réalisation d'une étude de définition, de programmation et de cadrage financier concernant la mise en œuvre d'une programmation culturelle et d'animation structurante ;

DÉCIDE

- De confirmer le devis de l'entreprise ABCD, comme présentant l'offre la plus économiquement avantageuse, au tarif de 19 335.00 € HT, soit 23 202.00 € TTC ;

- La présente décision sera portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune ;

- La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion ;

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

- Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Epagny Metz-Tessy, le 7 juin 2023,
Le Maire,

MAIRIE EPAGNY METZ-TESSY 74

Roland DAVIET.